

Comment Adhérer ?

ADHÉSION COTISATIONS

Pour adhérer, vous devrez présenter votre demande à l'**ANACOFI**, voir rubrique adhésion de notre site. Toute demande d'adhésion à l'**ANACOFI-COURTAGE** doit être précédée ou associée à une adhésion à l'**ANACOFI** ou une de ses confédérées.

Chaque entreprise membre cotise selon sa taille et les agréments dont elle dispose (IAS et/ou IOBSP) Entre **25 et 110 €** selon la taille et par agrément en plus de la cotisation confédérale ANACOFI payée seulement par l'entité principale d'un groupe.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site :

www.anacofi.asso.fr

Suivez notre actualité sur nos réseaux :    



ANACOFI COURTAGE

Les membres des **ANACOFI-ASSURANCES** et **ANACOFI-IOBSP** ont voté en AG, la création de l'**ANACOFI COURTAGE** qui regroupe les deux métiers du courtage, pour être encore plus représentatif devant notre organe de contrôle l'ACPR.

Les marques **ANACOFI-IOBSP** et **ANACOFI-ASSURANCES** sont conservées et utilisées par les Commissions et Collèges, au besoin dans notre communication, comme c'est déjà le cas pour **ANACOFI PATRIMOINE & CFE**, sections métiers de l'ANACOFI.

Chaque activité conserve donc un traitement spécifique.



«Votre confiance est notre raison d'être»

ANACOFI COURTAGE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet principal :

« la représentation collective et la défense des droits et intérêts des Intermédiaires en Assurances (IAS) et Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), courtiers et leurs mandataires (ces-derniers étant regroupés dans une section dont les pouvoirs sont spécifiquement encadrés), à la condition qu'ils soient membres ou entités liées à un membre de l'ANACOFI. »

Elle a également pour objet : « de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'accompagnement, d'information, de réflexion et de formation professionnelle. Elle peut encore servir de cadre de médiation entre professionnels et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel. »

BUREAU

PRÉSIDENT : David CHARLET

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Thierry LEMAIRE

VICE-PRÉSIDENT : Pascal LABIGNE

TRÉSORIER : Philippe DE MUIZON

VICE-PRÉSIDENT : Olivier RENARD

LES MOYENS TECHNIQUES ANACOFI

Localement notre implantation est de **40 représentations** nationales par nos élus à votre service, organisés autour de l'ANACOFI CONFEDERAL, laquelle met à disposition de toutes les entités ANACOFI les salariés et ses services pour vous assurer une permanence complète en fonctions de vos besoins métiers.

Notre représentation et structuration nous permet de faire le lien entre nos membres et les institutions représentatives de nos métiers.

L'offre aux membres

Outre tous les **services d'accompagnement** proposés par l'ANACOFI, l'accompagnement prévu par la Loi réformant le courtage, seront ajoutés (échanges en cours avec l'ACPR).

Parmi les services déjà en place on peut noter :

Médiation : Plusieurs médiateurs de la consommation et un médiateur interne permettent une médiation entre membres mais aussi, entre membres et clients ou avec les fournisseurs

Formation : Centre de formation (présentiel, e-learning et classes virtuelles), portail de suivi des formations ; et portail d'identification d'offres externes

Offre de contrats d'Assurance RC Professionnelle et Garantie Financière

Documentation Réglementaire avec portail digital

Veille juridique avec service dédié et permanence

Evènements associatifs réguliers

Rapports des commissions spécialisées

Offre de produits et services utiles (logiciels, édition, communication, leads, ...)